

CONFÉDÉRATION, CANTONS, COMMUNES

Les objectifs

Sur ce document, tu trouveras les objectifs de ce cours. Ceux-ci t'aideront à te préparer pour l'évaluation. Si tu as des questions, n'hésite pas à demander à tes camarades ou à ton enseignant.

Objectifs		Cours	Facultés requises	Évalue-toi
I.	Comment la Suisse est-elle organisée ?			
1.	Connaître les trois niveaux institutionnels de la Suisse (Confédération, cantons et communes), ainsi que leurs institutions (législatif, exécutif et judiciaire).	B. 6 / www.Educa.ch – Bas de « La Politique par immersion »	Mémorisation Compréhension	
2.	Connaître le nombre de cantons et demi-cantons du territoire suisse	B. 7	Mémorisation	
II.	Qu'est-ce que la Confédération ?			
1.	Connaître le fonctionnement de l'Assemblée fédérale (nombre de chambres, de députés) et ses prérogatives.	B. 10, 11	Mémorisation Compréhension	
2.	Connaître les compétences et fonctionnement du Conseil fédéral (nombre de conseillers et de département, qui les élit,...).	B. 18, 19	Mémorisation Compréhension	
3.	Connaître le rôle et les compétences du pouvoir judiciaire.	B. 22, 23	Mémorisation Compréhension	
4.	Savoir distinguer la justice pénale, civile et administrative.	B. 22, 23	Mémorisation Compréhension	



COMMUNE DU LOCLE

Conseil général et Conseil communal

Conseil général (législatif / parlement) : 41 membres élus par le peuple.

Conseil communal (exécutif / gouvernement) : 5 membres élus par le peuple.

Tribunal régional (judiciaire) : Les membres sont élus par le Grand Conseil. Première instance en matière civil et pénal.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Grand Conseil et Conseil d'État

Grand Conseil (législatif / parlement) : 100 membres élus par le peuple.

Conseil d'État (exécutif / gouvernement) : 5 membres élus par le peuple.

Tribunal cantonal (judiciaire) : les membres sont élus par le Grand Conseil. Deuxième instance en matière civile, pénale et administrative.



CONFÉDÉRATION SUISSE

Assemblée fédérale et Conseil fédéral

Assemblée fédérale (législatif / parlement) :
Conseil des États (46 membres)
Conseil national (200 membres).

Conseil fédéral : 7 membres élus par l'Assemblée fédérale.

Tribunal fédéral (judiciaire) : les membres sont élus par l'Assemblée fédérale. Instance suprême pour tous les recours.

“Que la force soit avec toi !”

Obi-Wan Kenobi